

Séance du Comité Syndical du 28/05/2015

L'an deux mille quinze le vingt-huit mai à 09h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), +- créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Au titre de la compétence « Aménagement Numérique du Territoire »

Collectivités/Etablissements	NOM	TITRE	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
PRESIDENT DU SICTIAM	GINESY CA		X		
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	VIAUD Jérôme	DT		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	BENASSAYAG M	DS	X		
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	ROSSI Michel	DT		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	OLIVIER Michèle	DS		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	SCIBETTA C	DT	X		
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	LOMBARDO G	DS	X	X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	BAUDIN Bernard	DT		X	X
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	DUMONT A-M	DS		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	COLOMAS H	DT		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	ROUX Georges	DS		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	TUJAGUE F	DT		X	
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	TOMASINI V	DS		X	
Communauté d'agglomération de la Riviera française	ZANIN Jean-Paul	DT		X	X
Communauté d'agglomération de la Riviera française	FILIPPI Albert	DS		X	
Communauté de communes des Pays de Paillons	NICOLAS Jean	DT	X		
Communauté de communes des Pays de Paillons	PIAZZA Cyril	DS		X	
Communauté de Communes Alpes d'Azur	CIAIS Roger	DT		X	
Communauté de Communes Alpes d'Azur	LEIBOFF Denise	DS	X		
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	MAURIN J-P	DT		X	
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	AMAR Serge	DS		X	
Communauté d'agglomération Pays de Grasse	DELIA Jean-Marc	DT	X		
Communauté d'agglomération Pays de Grasse	BOMPAR Claude	DS		X	
Mairie de Cannes	CHIKLI Frank	DT		X	X
Mairie de Cannes	GORJUX Nicolas	DS		X	
Mairie de Mandelieu	PLANTADIS J-C	DT	X		
Mairie de Mandelieu	MUNIER Bruno	DS		X	
Mairie de Mougins	RUSSO J-C	DT	X		
Mairie de Mougins	REJOU Christian	DS		X	
Mairie de Théoule sur Mer	RICHARD J-L	DT			
Mairie de Théoule sur Mer	SAES Christine	DS		X	

Etaient représentés :

M.BAUDIN (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) a donné procuration à Mme BENASSAYAG (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) - M.ZANIN (Communauté d'agglomération de la Riviera française) a donné procuration à M.NICOLAS (Communauté de Communes du Pays des Paillons) - M.CHIKLI (Mairie de Cannes) a donné procuration à M.DELIA (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse)

Assistaient en outre à la séance :

M. KUHN - directeur général du SICTIAM
M. MERCOLINO – directeur général adjoint du SICTIAM.
M.VANGHELUWE, Mme ARDISSON : SICTIAM
MM MOREAU et FERAUD, Conseil départemental des Alpes-Maritimes
M. CHATELIER, Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis

M. LEIBOFF Denise, déléguée de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, a été nommée secrétaire.

Monsieur le Président propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1/ AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

1.1 Présentation du projet de réseau d'initiative publique des Alpes-Maritimes: avancement des études, point sur le financement, calendriers

Une présentation est faite en séance.

1.2 Présentation du projet de DSP affermage, composition de la Commission de la Délégation de Service Public (CDSP), délégation au Président et calendrier

M. le Président rappelle que, par délibération du 12 mars 2015, le comité syndical a :

- crée le service public local des communications électroniques dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- décidé du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à l'abonné mis à disposition des opérateurs de réseaux ouverts au public et utilisateurs de réseaux indépendants,
- autorisé le Président du SICTIAM :
 - à accomplir toutes les formalités requises par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales encadrant leur intervention dans le secteur des communications électroniques ;
 - à engager la procédure de délégation de service public envisagée, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation de la convention de délégation de service public. "

Une présentation du projet de DSP est faite en séance.

M. le Président présente un point sur les délégations qui lui sont données et le calendrier à venir.

De plus, suite à l'appel à candidature lancé pour la constitution de la Commission de Délégation de service Public, M. le Président s'exprime ainsi :

« Les articles L. 1411-5 et L. 1412-5 du CGCT fixent la composition de la commission de délégation de service public. Le SICTIAM étant un Etablissement public, il convient ce jour de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Après appel à candidatures, une liste unique de candidats a été présentée (article L.2121-21 du CGCT) :

Membres titulaires :

- M. ZANIN Jean-Paul, délégué de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,
- M. NICOLAS Jean, délégué de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,
- M. SCIBETTA Charles, délégué du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. DELIA Jean-Marc, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- Mme Denise LEIBOFF, déléguée de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Membres suppléants :

- M. MAURIN Jean-Pierre, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- Mme BENASSAYAG Marie, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- Mme OLIVIER Michèle, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. ROUX Georges, délégué du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. CIAIS Roger, délégué de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Aucune autre candidature ne s'exprimant, ni individuellement, ni dans le cadre d'une autre liste de titulaires ou de suppléants, M. le Président propose au Comité Syndical de procéder à cette élection au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.(L.2121-21 et D 1411-3 du CGCT). »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Elit** les personnes suivantes en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public avec voix délibérative:

- M. ZANIN Jean-Paul, délégué de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,
- M. NICOLAS Jean, délégué de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,
- M. SCIBETTA Charles, délégué du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. DELIA Jean-Marc, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- Mme Denise LEIBOFF, déléguée de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

- **Elit** les personnes suivantes en tant que membres suppléants de la commission de délégation de service public avec voix délibérative :

- M. MAURIN Jean-Pierre, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- Mme BENASSAYAG Marie, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- Mme OLIVIER Michèle, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. ROUX Georges, délégué du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- M. CIAIS Roger, délégué de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

- **Désigne** les personnes suivantes en tant que membres de la commission de délégation de service public avec voix consultative :

- M. le Trésorier,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Les agents du SICTIAM suivant : MM. Francis KUHN, Stéphane VANGHELUWE, qui seront assistés, si nécessaire, par toute personne ayant compétence en la matière (sans voix délibérative ni consultative).

- **Autorise** le Président ou son représentant, à ouvrir les plis contenant les candidatures en tant que représentant du pouvoir adjudicateur.

1.3 Présentation rapide du schéma de développement des services et usages numériques – délégation au président pour le dépôt de demandes de subventions FEDER et CPER

Une présentation du Schéma est faite en séance.

M. le Président informe l'assemblée que la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité de gestion, a arrêté son programme opérationnel (PO) pour l'utilisation des Fonds de développement régional (FEDER) – Fonds social européen (FSE) de l'Union européenne pour la période 2015-2020.

Au vu du contenu du PO, la région s'est engagée à développer l'économie et les services numériques.

Elle a lancé en conséquence un appel à proposition relatif à la mise en œuvre de la « Priorité d'Investissement 2a » de l'« Objectif Thématique 2 » (Axe2 : OT2-PI2a) du PO, qui consiste à : « *entendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique.* »

L'objectif visé par le PO en la matière vise à connecter au Très Haut Débit des sites prioritaires, dont les zones d'activités économiques, les sites de santé, les sites d'éducation et les sites de recherche, dans les zones non couvertes par l'initiative privée, en soutenant les actions de ce type de collectivités et les groupements de collectivités.

Le SICTIAM a pour ambition, dans le cadre du financement de ses actions par le plan France Très Haut Débit, de connecter au très haut débit ces sites prioritaires et il est donc logique qu'il réponde à l'appel à proposition de l'Axe 2 : OT2 - PI2a FEDER/FSE pour obtenir son soutien financier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à élaborer et déposer un dossier de demande financement des actions du SICTIAM dans le cadre de l'appel à proposition de l'Axe 2 : OT2-PI2a du Programme opérationnel FEDER-FSE pour l'année 2015 -2020, dont l'autorité de gestion est la Région PACA
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette demande et à engager toutes les démarches nécessaires.

1.4 Constitution d'un groupement de commandes avec le syndicat mixte PACA-THD pour la dévolution des marchés de travaux - délégation de signature

M. le Président précise que comme cela fut le cas pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre, il est proposé ce jour de lui donner délégation afin de signer toute convention et pièces pour la passation des marchés de travaux de construction du futur réseau fibre optique du département des Alpes Maritimes avec le syndicat mixte PACA THD pour constituer un groupement de commandes

Cette démarche présente l'avantage de permettre de « massifier » le volume de travaux à conduire, et donc permettra d'obtenir de meilleures offres, tant financières que techniques

Elle permet aussi de favoriser une cohérence de réseau avec les réseaux des départements voisins des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, et ainsi de respecter l'une des exigences fortes du cahier des charges France Très Haut Débit

La mission ACT a d'ores et déjà été notifiée au maître d'œuvre et une première réunion de travail a été prévue le 28 mai prochain.

Cette consultation travaux devra par ailleurs permettre :

- De favoriser les entreprises et l'emploi local
- De permettre de démarrer plusieurs chantiers simultanément
- De proposer des mesures d'insertion en lien avec les services du département

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes convention et pièces pour la constitution d'un groupement de commandes avec le syndicat mixte PACA THD en vue de la passation des marchés de travaux de construction du futur réseau fibre optique du département des Alpes Maritimes.

1.5 Point sur les conventions territoriales d'investissement avec les EPCI du département

M. le Président informe le Comité Syndical dédié au SDDAN06 que dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SDDAN06, une gouvernance associant le département des Alpes-Maritimes et les EPCI du département a été constituée et qu'un projet de « Convention Territoriale d'investissement » (CTI) a ainsi été proposé à chaque territoire (hors CAPL).

Cette CTI qui permettra l'articulation des initiatives publiques entre elles, comme avec l'investissement privé, en prenant en compte les objectifs de développements stratégiques et les besoins d'aménagement numérique spécifiques à chaque intercommunalité des Alpes-Maritimes.

Elle définit à cette fin l'impact et l'assiette du futur réseau départemental d'initiative publique THD sur le périmètre de l'EPCI, en proposant, dans le prolongement des études d'ingénierie engagées par le SICTIAM, une présentation et une estimation financières des coûts induits.

Ce modèle étant maintenant depuis plusieurs semaines « entre les mains » de chaque EPCI concerné.

- **Le Comité Syndical dédié au SDDAN 06 prend acte.**

1.6 Mutualisations de travaux avec ERDF – Chantiers de Contes, Saint Martin Vésubie et Sigale

M. le Président poursuit :

« Le 11 septembre 2014 a été signé entre le SICTIAM (Mr GINESY) et le CD06 (Mr CIOTTI) une convention cadre permettant de mutualiser leurs opérations de génie civil pour permettre la pose par anticipation de fourreaux télécoms dans les tranchées destinées à l'enfouissement du réseau électrique.

Il a été mis en évidence 4 opérations sur la zone publique, pour 16 159 m de tranchées, dont l'intérêt est avéré au vu des études d'ingénierie du réseau FTTH réalisées par le SICTIAM et 2 opérations sur la zone privée.

Projet	Date travaux	Linéaire en mètres	Coûts communs	coûts spécifiques	total	PU / MI
saint marin vésubie	01/09/2015	3020	74512	38382	112 894,00 €	37,38
Sigale	15/06/2015	5063	124857	61680	186 537,00 €	36,84
Conte poste source / RD815	15/05/2015	3356	82492	52378	134 870,00 €	40,19
RD815 contes / PM Châteauneuf	15/05/2015	4720	116160	56852	173 012,00 €	36,66
sous total projet RIP 06		16159			607 313,00 €	
Projet	Date travaux	Linéaire	Coûts communs	coûts spécifiques	total	PU / MI
PM châteauneuf / limite commune Tourrette Levens	15/05/2015	3130	77214	39338	116 552,00 €	37,24
Tourrette Levens	15/05/2015	3050	74991	40489	115 480,00 €	37,86
sous total hors projet RIP		6180	152205	79827	232 032,00 €	37,55

Les coûts de ces opérations sont les suivants :

- 16159 mètres en zone publique pour 607.313 €
- 6180 mètres en zone privée pour 232.032 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** la signature par le Président des propositions techniques et financières d'ERDF pour l'ensemble des opérations sur la zone publique pour un montant global de 607.313 €
- **Donne** mandat au Président pour continuer les négociations avec ERDF s'agissant de la zone privée et d'autres opportunités éventuelles
- **Reporte à** une prochaine séance l'examen et la décision relative à la mutualisation possible d'un linéaire de 6180 mètres en zone privée.

1.7 Adhésion du SICTIAM à la SEM INNOVANCE

M. le Président informe l'assemblée que le schéma des usages et des services numériques des Alpes-Maritimes (SDUSN 06), mis en place par le SICTIAM, est un outil stratégique de déploiement du numérique sur les cinq prochaines années (2015 – 2020).

L'objectif du schéma est simple : améliorer la qualité des services publics locaux, moderniser les entreprises et stimuler l'activité économique.

Par ailleurs, le projet de construction d'un réseau d'initiative publique sur le territoire départemental doit permettre une redynamisation de l'emploi sur l'ensemble de ce périmètre, en prenant en compte les besoins en formation et en insertion professionnelle.

Le schéma s'organise autour de lignes de services métiers, elles-mêmes déclinées en une soixantaine de projets.

Parmi les 9 lignes de services proposées figurent en bonne place l'Education et Formation.

Le projet Innovance se décline en 3 pôles distincts :

- Un pôle Recherche et Développement
 - Une instance de concertation nationale
 - Un réseau de pôles locaux de formation,
- et s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions souhaitées par le schéma.

Le Comité Syndical dédié au SDDAN06, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de son adhésion à la SEM Innovance et de son entrée au capital à hauteur de 3 000 € maximum,
- **Approuve** les statuts de la SEM INNOVANCE,
- **Donne** toutes délégations au Président à l'effet de concrétiser ce projet d'adhésion.

1.8 Etudes des dossiers de demande de subvention dans le cadre du plan départemental de soutien à la réception de l'internet haut débit par des technologies alternatives et attribution

M. le Président expose :

« Lors de sa séance du 5 décembre 2014, le Comité syndical du SICTIAM a approuvé, à l'unanimité, le projet de « Plan Départemental de soutien à la réception de l'Internet Haut Débit par des solutions alternatives ».

Ce dernier ayant été définitivement adopté par l'Assemblée délibérante du Conseil Général des Alpes-Maritimes le 12 décembre dernier, le SICTIAM est chargé de mettre en place le dispositif nécessaire à sa mise en oeuvre, conformément au règlement et aux dispositions arrêtés par l'assemblée départementale.

A ce jour, 55 dossiers ont déjà été étudiés (9 lors du bureau syndical du 20 janvier dernier et 46 lors du Comité syndical du 12 mars 2015).

De nouvelles demandes sont arrivées depuis cette date qu'il convient d'examiner »

Date reception dossier	Nom	Prenom	Commune	éligibilité DSL	Date Facture	opérateur satellite	Montant facture TTC	Aide CD	Aide FSN
22/03/2015	BAMBINI	Philippe	Conségudes	inéligible	12/02/2015	Nornet	149,00 €	124,5	24,5
23/03/2015	MENANT	Martine	Duranus	inéligible	13/03/2015	Nornet	399,00 €	150	149,5
01/04/2015	JEANSAUME	Bernard	Duranus	inéligible	27/02/2015	Nornet	370,00 €	150	135
07/04/2015	CHARBAUT	Christophe	Courmes	inéligible	06/03/2015	Nornet	332,50 €	150	116,25
08/04/2015	REY	Paul	Breil-sur-Roy	inéligible	23/03/2015	Nornet	399,00 €	150	149,5
17/04/2015	JOSSEAUX	Dominique	La Brigue	inéligible	17/03/2015	Nornet	399,00 €	150	149,5
27/05/2015	ETIENNE	Marie-Joseph	Collongues	inéligible	23/04/2015	Nornet	260,05 €	150	80,025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération du Comité Syndical du SICTIAM « 5.8 Mise en place d'un plan départemental de soutien à la réception de l'Internet par des solutions alternatives » en date du 5 décembre 2014,

Vu la délibération n°12 de l'Assemblée départemental en date 12 décembre 2014 relative à la Politique Départementale d'Aménagement et de Développement Numérique du Territoire

Vu le règlement Plan départemental de soutien à la réception de l'Internet Haut Débit par des solutions alternatives,

Vu les demandes déposées au 28 mai 2015,

- **Approuve** le versement des subventions sollicitées aux différents bénéficiaires, selon les détails repris ci-dessus,

-**Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe 2015.

1.9 Convention relative au versement d'une Subvention à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) au titre de l'étude de préfiguration de la mutualisation des réseaux d'initiative publique, pour une meilleure coordination avec les opérateurs

M. le Président informe le Comité Syndical que la FNCCR souhaite élaborer un modèle de mutualisation des RIP pour mieux coordonner la commercialisation, l'exploitation et également la gestion des infrastructures passives des collectivités territoriales.

Pour ce faire, il convient d'analyser la faisabilité financière, juridique, technique et opérationnelle de cette future mutualisation afin de bâtir un point d'entrée pour les utilisateurs de ces réseaux, bâtir une future plate-forme.

La convention soumise au vote du Bureau Syndical concerne la participation du SICTIAM à l'action animée par la FNCCR concernant l'étude précitée, et le versement d'une subvention à la FNCCR à ce titre.

Le Comité Syndical dédié au SDDAN06, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention relative au versement d'une Subvention à la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dont un exemplaire est joint en annexe et ce pour un montant maximum de 5.000 euros.
- **Précise** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget en cours.
- **Donne délégation de signature** à Monsieur le Président, pour la convention à intervenir.

1.10 Convention pour l'acquisition d'un droit d'usage fibres Monaco La Trinité avec ARTERIA

M. le Président informe l'assemblée délibérante qu'en continuité du projet SICTIAM sur la zone publique, la société RTE (en charge du transport de l'électricité) a enfoui une ligne THT entre Monaco et La Trinité. Pour répondre aux besoins d'exploitation de RTE, un câble fibre optique a été posé sur une distance de 16 150 mètres. Sur ce câble, Artéria propose au SICTIAM une convention pour disposer de 32 brins de fibre optique, pendant une durée de 30 ans, pour un montant de 245 000 € HT (Soit 0,50 € la fibre / ml /an).

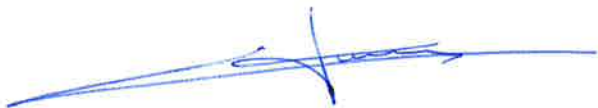
Le Comité Syndical dédié au SDDAN06, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De reporter** l'examen de ce point à une séance ultérieure

Constatant que plus aucune question n'est posée, le Président clos la séance à 11h00.

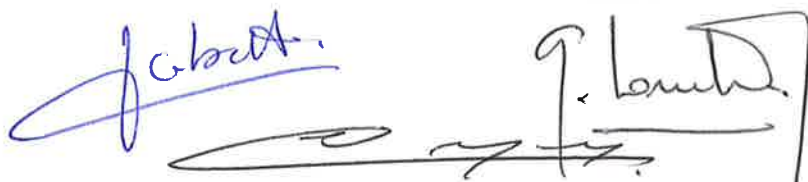
Signature des membres présents :

Le Président,



Les délégués présents,

Conseil Départemental des Alpes Maritimes



Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Communauté de Communes du Pays des Paillons

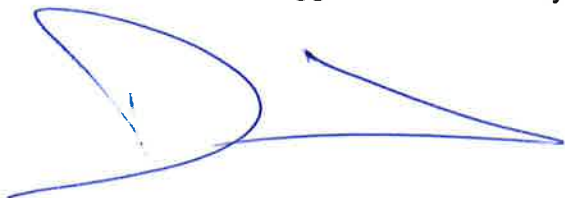


Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Communauté de Communes Alpes d'Azur



Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



Ville de Cannes

Ville de Mandelieu



Ville de Mougins



Ville de Théoule sur Mer